

Bientôt 16 ans ?

Pense au recensement, c'est ton devoir
Demande à te faire parrainer, c'est ton droit!

J'ai 16 ans.

Je me suis fait recenser
et un réserviste militaire m'accompagne
dans mes premiers pas de citoyen.

Et toi?



Renseigne-toi auprès de ta mairie

www.defense.gouv.fr/reserve



Le parrainage citoyen

Dans quel but?

Ton parrain, réserviste militaire, te guidera dans ton accession au statut de citoyen.

Il te permettra de mieux connaître :

- *ta place, ton rôle, tes devoirs et tes droits dans ta ville, dans ta nation ;*
- *L'engagement citoyen ;*
- *Les parcours au sein de la défense nationale et de la réserve militaire.*

Puis, il te guidera et te conseillera dans toutes tes démarches personnelles.

Quand te présentera-t-il ces thèmes ?

Il te les présentera au cours de 2 entretiens de moins de 2h chacun qui se dérouleront à la mairie de ta ville de résidence.

Tes parents ou tout autre membre de ta famille pourront assister à ces entretiens, s'ils le souhaitent.

Quand te sera remise ton attestation de recensement ?

Ton attestation de recensement te sera remise par le maire lors d'une cérémonie officielle, médiatisée, en présence de ta famille, de ton directeur d'établissement scolaire, de ton professeur d'histoire, des autorités civiles et militaires locales.

Quelle sera la durée de ce parrainage ?

Il prendra fin officiellement au lendemain de ta Journée Défense Citoyenneté (JDC).